

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 22.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction –
Lot n° 4 "charpente
métallique" :
avenant n° 5

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 22.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
4 "CHARPENTE METALLIQUE" : AVENANT N° 5**

Par délibération n° 78.B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 5 avril 2012 a attribué le lot n° 4 « charpente métallique» à la société VILQUIN sise La Belloire - 16200 JARNAC pour un montant de 1 289 783,19 € HT.

Par délibération n° 136B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 225 271,05 € HT qui a porté le montant du marché à 1 515 054,24 € HT.

Par délibération n°79.B du 10 juillet 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value de 4 102,85 € HT qui a porté le montant du marché à 1 519 157,09 € HT.

Par délibération n° 97.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 63 585,45 € HT qui a porté le montant du marché à 1 582 742,54 € HT.

Par délibération n° 9.B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 5 050,00 € HT qui a porté le montant du marché à 1 587 792,54 € HT.

Des ouvrages de plancher mixte charpente métallique et béton armé, non prévus au marché du fait d'un oubli de la maîtrise d'œuvre, ont été nécessaires pour raccorder les escaliers du hall aux volumes du 1^{er} niveau pour un montant de 4 667,50 € HT.

L'avenant n°5 en plus-value est d'un montant de 4 667,50 € HT.

Le montant du marché passe de 1 289 783,19 € HT à 1 592 460,04 € HT, soit une augmentation de 23 ,47 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 mars 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 5 au lot n° 4 « charpente métallique» dont le titulaire est la société VILQUIN sise La Belloire - 16200 JARNAC d'un montant en plus-value de 4 667,50 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant .

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mars 2015	<u>Affiché le :</u> 18 mars 2015